

N° 274

SÉNAT

2^e SESSION ORDINAIRE DE 1961-1962

Annexe au procès-verbal de la séance du 12 juillet 1962.

LETTRE

DE M. LE PREMIER MINISTRE
A M. LE PRÉSIDENT DU SÉNAT

portant rectification à la deuxième lettre de M. le Premier Ministre à M. le Président de l'Assemblée Nationale apportant des rectifications à la rédaction du IV^e Plan de développement économique et social.

Le Premier Ministre

Paris, le 12 juillet 1962.

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous adresser, ci-joint, une rectification à ma deuxième lettre rectificative concernant la rédaction du IV^e Plan de développement économique et social.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.

Le Premier Ministre,

Signé : GEORGES POMPIDOU.

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (1^{re} législ.) : 1573, 1728, 1783, 1707, 1712, 1714 et in-8° 403.

Sénat : 237, 238, 239, 243 et 247 (1961-1962).

RECTIFICATION

A la page 2 du document n° 1783 de l'Assemblée Nationale, 1^{re} législature :

1° Remplacer le quatrième alinéa par la rédaction suivante :

« Dans chacun des budgets de la période couverte par le plan seront inscrits les crédits nécessaires pour permettre l'exécution et l'achèvement des études techniques d'implantation et de méthodes de construction des ouvrages des deux tracés de la liaison fluviale à grand gabarit mier du Nord—Méditerranée, et introduites les procédures de réservation ou d'acquisition des terrains.

Au cours de la même période et dans les mêmes conditions et sans préjudice des aménagements pouvant être entrepris immédiatement des études seront réalisées et achevées concernant la rentabilité et les conditions d'exécution des liaisons fluviales susceptibles de relier le système des canaux du Nord, le bassin de la Meuse, de la Seine, de la Loire et de la Garonne à l'ensemble du réseau navigable européen. »

2° Supprimer le sixième alinéa.